NEYLIERE AVENIR 69590 POMEYS

BULLETIN DE RESERVATION

2: 04.78.48.40.33 A renvoyer à la Neylière avant le :

Email: accueil@neyliere.fr **ARRIVEE DEPART** Jour Heure Jour Heure Année Mois ORGANISME:..... Nom et Prénom de la personne référant : Adresse: Code Postal : Ville : Tél.:..... Email:..... Objet de la rencontre : PARTICIPATION AUX FRAIS BASSE SAISON FIN DE SEMAINE Applicable du 1/01/16 au 31/03/16 et du 1/10/16 au 31/12/16 vendredi, samedi, dimanche Frais de séjour (par personne et par jour) Ch individuelle (avec lavabo) 24.00 € Ch de 2 à 4 lits de 90 ou 1 grand lit de 140 (avec lavabo) 20.00€ Ch individuelle (avec lavabo, douche et toilettes) 33.00 € Ch à 2 lits (avec lavabo, douche et toilettes) 27.00€ Repas de midi (entrée, plat garni, fromage, dessert, ¼ vin, café) 14.00 € Repas du soir (potage, plat garni, fromage, dessert, ¼ vin) 12.50 € Petit déjeuner 5.50 € Taxe de séjour reversée à la Communauté de Communes 0.33 € / nuit Fourniture de draps (option en plus) 5.00€ Fourniture de linge de toilette (option en plus) 2,00€ Deuxième pause (option en plus) 2.00€ (1 pause offerte par jour) **Salles** Grande salle équipée (90 places) 210 € / jour Salle Tonga (60 places) 110 € / jour Salles Parc (50 places) 130 € / jour Salle Fidji (40 places) 120 € / jour Salle la tour (19 places) 120 €/ jour Salles Samoa (25 places) 90 € / jour Salle Cheminée (19 places) 70 € / jour Parloir et Salle anis (10 places) 50 € / jour RESERVATION Nombre de participants : Hébergement souhaité * (dans la limite des disponibilités) : Chambres individuelles (lavabo):

Chambres à 2 lits (lavabo) : Chambres individuelles avec sanitaires :

Chambres à 2 lits avec sanitaires :

Salle(s) de réunion demandée(s):personnes Salle(s) de carrefour :pour.....personnes ightarrow Avant engagement de notre part, nous demandons à toutes les associations souhaitant organiser des activités spirituelles ou culturelles de nous faire parvenir une copie de leurs statuts et de leur inscription au bulletin officiel des associations.

En cas de besoin, il leur sera demandé d'avoir un entretien avec le responsable de la communauté des Pères Maristes et la directrice de la maison.

→ L'organisme demandeur en tant qu'organisateur de la rencontre est responsable de tout dégât ou accident qui serait occasionné tant au matériel, aux locaux qu'aux personnes.

A cette fin, il lui revient de souscrire toute assurance responsabilité civile qu'il jurera nécessaire.

→ La maison est gérée par « L'Association Neylière-Avenir ».

Le responsable du groupe doit <u>nominativement</u> adhérer à l'association, ce qui lui donne le droit d'organiser ses activités et de bénéficier des services de la Neylière. L'adhésion est de 35 €. Tout adhérent est invité à l'assemblée générale qui se tient chaque année en juin.

(Pour les individuels : cotisation réduite nous consulter)

→ Toutes les demandes faites par téléphone, lettre ou mail, doivent être confirmées par retour du bulletin de réservation signé et accompagné d'un chèque d'arrhes pour valider votre réservation. Ceci dans un délai de trois semaines à partir de la date de réception de ce document.

ARRHES

- ❖ 50% du montant de la prestation pour un séjour à régler au moment de la réservation
- 30 % supplémentaire pour les groupes de plus de 30 personnes à verser trois mois avant la date du séjour

Chèque à l'ordre de NEYLIERE AVENIR

Règlement du solde des prestations sur place.

En cas de désistement, les arrhes restent acquises à la Neylière.

Le	9	Signature :